



**Ordre du jour de la réunion du CEC
(Comité d'Entreprise Commun)
du mercredi 20 Février 2008
au 87 rue Richelieu**

Présentation de la situation générale de l'entreprise
par le Président Jean-Philippe Thierry

Point sur l'activité du Groupe AGF en 2007
(données techniques et économiques) en présence
de Juergen Gerke

Compte-rendu et restitution des travaux des différents groupes de réflexion en
présence de Messieurs Patrick Dixneuf, Louis de Montferrand, Jean-François
Lequoy, François Thomazeau et Juergen Gerke

Présentation du plan d'actions de l'entreprise intégrant les résultats des
groupes de réflexion en présence de Patrick Dixneuf

Remise de la note d'information « Livre IV » relative à ce projet

Détermination du calendrier et des conditions de déroulement de la procédure
d'information et de consultation du comité sur ce projet.

Ce que nous en pensons :

Nous ne connaissons, bien entendu, pas à l'avance ce qui sera dit à la réunion du 20.

Par contre, une chose est certaine pour tout syndicaliste averti qui connaît la vie des entreprises dans le pays, c'est que la mise en œuvre d'un plan de suppressions d'emplois (qu'on appelle dans le jargon juridique PSE (« Plan de Sauvegarde de l'Emploi »... alors qu'il s'agit d'en supprimer !)) dans une entreprise de plus de 50 salariés, commence toujours par ce qu'on appelle une « première consultation au titre du livre IV du code du travail ».

Puis un calendrier de la procédure d'information et de consultation du CE ou CCE (c'est-à-dire, entre autres choses, des réunions légales obligatoires suivantes) est défini.

Et ces deux points précis figurent justement à l'ordre du jour de la réunion de mercredi prochain.

Cela nous donne des indications sur les intentions de la direction.

Cela ne donne cependant pas d'élément précis quant à la méthode que la direction voudrait utiliser (« négociations de départs » plutôt que « licenciements secs » ?).

Cela dit, quelle que soit la méthode, nous considérons que toute suppression d'emplois pour des motifs soi-disant « économiques » dans un groupe comme Allianz qui a fait 8 milliards d'euros de profits en 2007, est injustifiable !

Allianz et les AGF ont largement les moyens de maintenir les emplois et d'embaucher des jeunes si, parmi les plus anciens, des salariés souhaitent partir.